

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00998 Numéro SIREN : 804 840 742 Nom ou dénomination : IF24
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 28237



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

IF 24
Société par Actions Simplifiée
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

IF 24

Société par Actions Simplifiée

30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Ce rapport contient 14 pages

Référence : PA-182-207



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

IF 24 **Société par Actions Simplifiée**

Siège social : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers
Capital social : € 37 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IF 24 – S.A.S, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Arnaud
Associé

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : YSU471 - IF24

DGFIP N° 2050

Siret : 80484074200014
Pôle : RVDCSP - RVD CSP
Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Documents liés

Millésime 2018
Utilisateur : CUSTICFREITAS - Colette Freitas

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la

Clôture au : 31/12/2017

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL (II)	BJ	BK		
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY		
Autres créances (3)	BZ	CA	1 772,41	1 170,84
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances			1 772,41	1 170,84
Valeurs mobilières de placement	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	29 776,89	32 147,92
TOTAL Trésorerie			29 776,89	32 147,92
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
TOTAL (III)	CJ	CK	31 549,30	33 318,76
Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW			
Primes de remboursement des obligations	CM			
Ecart de conversion actif	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I A VI)	CO	IA	31 549,30	33 318,76
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'1 an	OK
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	

Etape : LIASSES

Cahier : Documents Cerfa - Comptable | Document : 2050 - Bilan - Actif

Date d'édition : 15/06/2018 - 09:14:29

page : 1

Version : Optim'is Web 11.30.2017.0

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : YSU471 - IF24

DGFIP N° 2051

Siret : 80484074200014

Pôle : RVDCSP - RVD CSP

Documents liés

Millésime 2018

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Utilisateur : CUSTICFREITAS - Colette Freitas

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la

Clôture au : 31/12/2017

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé :)	37 000,00	DA	37 000,00	37 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD			
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF			
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	EJ	DG			
TOTAL réserves						
Report à nouveau			DH	-6 093,14	-4 190,32	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-1 371,16	-1 902,82	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			FDR N :
TOTAL (I)			DL	29 535,70	30 906,86	29 535,70
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs)	EI	DV			Rappel 2057 :
TOTAL dettes financières						OK
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			OK
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 013,60	2 411,90	
Dettes fiscales et sociales			DY			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA			Rappel 2057 :
TOTAL dettes d'exploitation				2 013,60	2 411,90	2 013,60
Produits constatés d'avance (4)			EB			OK
TOTAL (IV)			EC	2 013,60	2 411,90	
Ecart de conversion passif			ED			Rappel Actif N :
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	31 549,30	33 318,76	31 549,30
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			OK
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
Ecart de réévaluation libre			1D			
Réserve de réévaluation (1976)			1E			
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 013,60	2 411,90	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : YSU471 - IF24

DGFIP N° 2052

Siret : 80484074200014

Pôle : RVDCSP - RVD CSP

Documents liés

Millésime 2018

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Utilisateur : CUSTCFREITAS - Colette Freitas

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2017

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice N			Exercice N-1 (*)
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		FA	FB	FC	
Production vendue	Biens	FD	FE	FF	
	Services	FG	FI	FI	
Chiffres d'affaires nets		FJ	FK	FL	
Production stockée				FM	
Production immobilisée				FN	
Subventions d'exploitation				FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	
Autres produits (1) (11)				FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	
Variation de stock (marchandises)				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				FW	1 371,16
Impôts, taxes et versements assimilés				FX	
Salaires et traitements				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
Dotations	Sur	- dotations aux		GA	
d'exploitation	immobilisations	- dotations aux provisions		GB	
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions		GC	
	Pour risques et charges :	dotations aux		GD	
Autres charges (12)				GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 371,16
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-1 371,16
Bénéfice attribué ou perte transférée				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré				GI	
Produits financiers de participations (5)				GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif				GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
Différences positives de change				GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
Différences négatives de change				GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-1 371,16
					-1 902,82

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : YSU471 - IF24

DGFIP N° 2053

Siret : 80484074200014

Pôle : RVD CSP - RVD CSP

Documents liés

Millésime 2018

Remontée : Liasse fiscale 2017 - IS (société intégrée) - Réel

Utilisateur : CUSTICFREITAS - Colette Freitas

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2017

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 371,16	1 902,82
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	-1 371,16	-1 902,82
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont -produits de locations immobilières	HY		
-produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à	IG		
(3) Dont -Crédit-bail mobilier	HP		
-Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC		
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6)			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
Accédez au complément de page Cerfa	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL général			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
Accédez au complément de page Cerfa	Charges	Produits	
TOTAL général			

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE 2017

I. REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES

Les comptes de l' exercice 2017 sont présentés conformément aux nouvelles dispositions du Plan Comptable Général.

Les conventions générales suivantes ont été respectées.

- . Continuité de l' exploitation*
- . Permanence des méthodes comptables d' un exercice à l' autre*
- . Indépendance des exercices*
- . Principe de prudence*

Les éléments d' information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu' ils ont une importance significative. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible sous forme de tableaux et exprimées en milliers d' euros.

II. MODES ET METHODES D' EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

L' évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d' évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des risques de non recouvrement.

III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions et augmentations de l'exercice	Cessions et réductions de l'exercice	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	0		0	0
Total général	0	0	0	0

2) ETAT DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments cédés	Amortisse- ments en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total amortissements des immobilisations	0	0	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total général	0	0	0	0

3) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(en milliers d'euros)

Exercice 2016			Exercice 2017		
Montant brut	Montant Brut	Echéance à -1 an	Echéance à +1 an	Dont montant concernant les entreprises liées ou ayant un lien de participation	
Actif immobilisé					
0 Créances rattachées à des participations ..	0	0		0	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés					
1 Autres créances	1	1			
32 Disponibilités	30	30			
33 Total	31	31	0	0	

4) TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Exercice 2016		Exercice 2017	
Montant		Montant	
33	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant l'Assemblée Générale Ordinaire ...	33	
0	2. Dividendes distribués	0	
0	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	33	
33	A) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	33	
	Variations en cours d'exercice		
	1. Variation du capital		
	2. Prime d'émission, d'apport		
	3. Variation des autres réserves		
	4. Variation des subventions d'investissements		
	5. Variation des provisions réglementées		
(2)	6. Résultat de l'exercice	(1)	
(2)	B) Total des variations en cours d'exercice	(1)	
	C) Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant		
31	l'Assemblée Générale Ordinaire (A+B)	32	
(2)	D) Variation totale des capitaux au cours de l'exercice (C-A) ...	(1)	

5) ETAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				0
Provision spéciale de réévaluation				0
TOTAL I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Pour risques divers				0
Pour litiges				0
Autres provisions pour charges				0
TOTAL II	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation				
Sur créances clients				0
Sur autres créances				0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	0	0
dont dotations et reprises				
d'exploitation				
financières				
exceptionnelles				

6) ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)

Exercice 2016		Exercice 2017		
Montant Brut	Montant Brut	Echéance à -1 an	Echéance à +1 an et 5 ans au plus	Dont montant concernant les entreprises liées ou ayant un lien de participation
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
0 Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	2	0	0
0 Dettes fiscales et sociales	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
5 TOTAL	2	2	0	0

7) TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

Catégorie d'engagements	Filiales Participations et autres entreprises liées	Autres	Total
Engagements donnés			
Avals et cautions	néant	néant	0
Engagements reçus			
Avals et cautions	néant	néant	0

8) ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Exercice 2017			
	Immobilier	Mobilier	Total
Valeur d'origine des biens			0
Amortissements de l'exercice			0
Amortissements cumulés			0
Redevances versées dans l'exercice			0
Redevances restant dues			0

IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT**1) REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

(en milliers d'euros)

Exercice 2016		Exercice 2017
Montant		Montant
	Rémunérations allouées aux membres	
Néant	des organes d'Administration	Néant
Néant	des organes de Direction	Néant

2) EFFECTIF MOYEN

Exercice 2016		Exercice 2017
	Cadres	
	Agents de maîtrise et techniciens	
	Employés	
	Ouvriers	
-	Total	0

3) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(en milliers d'euros)

Exercice 2016		Exercice 2017
Montant		Montant
	A) Répartition par secteur d'activité	
	Services liés à la Propreté	
0	Total	0
	B) Répartition par marché géographique	
	France Métropolitaine	
0	Total	0

4) ANALYSE DES CHARGES & PRODUITS FINANCIERS

Nature des opérations	Total	Entreprises liées
Produits		
Intérêts et produits assimilés.....	0	0
Dividendes.....		0
Autres produits (hors gains de change).....		0
Gains de change.....		
Charges		
Intérêts et charges assimilés.....	0	0
Pertes de change.....		
Dotations et reprises d'amortissements et provisions financières :		
Provisions pour risques et charges		
Dépréciation de titres		
Dépréciation de créances		
Total	0	0

5) ANALYSE DES CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des opérations	Charges	Produits
Cessions immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions immobilisations financières		
Divers : abandon de créance concédé par VP SAS.....		
Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :		
Provisions pour risques et charges		
Amortissements exceptionnels.....		
Amortissements dérogatoire.....		
Transferts de charges.....		
Total	0	0

6) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
1. Résultat avant impôts	(1)	0	(1)
2. Différences temporaires (subventions abandons de créances).....	0	0	0
3. Différences permanentes	0	0	0
4. Bases imposables	(1)	0	(1)
5. Bases imposables taux réduit.....	0	0	0
6. Déficit reportable et amortissements réputés différés	0	0	0
7. Résultat fiscal après imputation des déficits	(1)	0	(1)
8. Impôt sur les sociétés	0	0	0
9. Résultat net après impôts	(1)	0	(1)

7) RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE
AU COURS DU PREMIER EXERCICE

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
I - Capital de fin d'exercice			
Capital social	37	37	37
Nombre des actions ordinaires existantes	3 700	3 700	3 700
II - Opérations et résultats de l'exercice			
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3)	(2)	(1)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3)	(2)	(1)
Résultats distribués	0	0	0
III - Résultats par action (en euros)			
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0	0
IV - Personnel			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	0	0	0

IF24

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège Social : 30 rue Madeleine Vionnet – 93300 AUBERVILLIERS

804 840 742 RCS BOBIGNY

Exercice clos le 31 décembre 2017

**TEXTE DE LA DECISION
D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 21 JUIN 2018**

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui se traduit par une perte de – 1 371,16 euros, en totalité au poste report à nouveau qui passera ainsi de – 6.093,14 euros à – 7 464,30 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.



**Certifié conforme par
Madame Caroline JORGE
Présidente**